



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Philippe CLERY

tél : 05 46 27 44 41

philippe.clery@charente-maritime.pref.gouv.fr

**Commission de suivi de site
Société SIMAFEX**

Compte-rendu de la réunion
du mercredi 27 janvier 2021 à 10h30
salle Jean Moulin - Préfecture

Liste des participants

Collège « Administration de l'État » :

M. MOLAGER	Secrétaire Général de La Préfecture de Charente-Maritime
Mme COUTY	Inspecteur de l'environnement, UD 17/79 DREAL
Mme TOURDOT	Inspecteur de l'environnement, Service Environnement Industriel DREAL
Mme COSTES	Adjointe au Chef d'Unité Prévention des risques - DDTM17
Mme LOUBET	Chef du bureau de l'environnement – préfecture de Charente-Maritime
M. CLERY	Bureau de l'environnement – Préfecture de Charente-Maritime
Mme HINERANG	Chef du bureau planification – défense civile – Direction des Sécurités - Préfecture de Charente-Maritime

Collège « Élus des Collectivités territoriales » :

M. NOUVEAU	Mairie de Marans
M. FAGOT	Vice Président - Communauté de communes Aunis Atlantique
M. BODIN	Conseiller communautaire – CDC Aunis Atlantique
Mme DUPRAZ	Conseillère départementale

Collège « Riverains » :

M. BARTHE	Association Nature Environnement 17
M. KONEY	Association Union Fédérale des Consommateurs

Collège « Exploitants » :

M. Yann SAINT-JALMES, Directeur société SIMAFEX
M. Yann SIBE, responsable HSE société SIMAFEX
M. Sébastien PAPET, responsable Maintenance et Travaux neufs, société SIMAFEX

Collège « Salariés » :

M. Stéphane DECRON, membre élu du CHSCT
M. François OBARSKI, membre élu du CHSCT

Collège « Personnalités qualifiées » :

Capitaine JOUFFROY

Chef de section risques industriels - SDIS 17

Ordre du jour

- Présentation du bilan de l'année 2019 de l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan de l'année 2020 de la société SIMAFEX
- Mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) : projet de convention de financement

M. MOLAGER - Secrétaire Général de la Préfecture

Introduit la réunion et rappelle l'ordre du jour.

1. Bilan des Installations Classées de l'année 2020

Mme COUTY, inspecteur de la DREAL référent sur le site de SIMAFEX présente le bilan de l'inspection des installations classées de l'année 2020.

L'établissement SIMAFEX, classé Seveso seuil haut, est soumis à un réexamen de l'étude de dangers tous les 5 ans. La dernière étude reçue le 30 janvier 2020 est en cours d'examen. La DREAL est en attente de compléments de la part de l'industriel.

L'entreprise fait toujours, entre autres, l'objet d'une acceptabilité du risque selon la circulaire ministérielle dite de Mesures de Maîtrise des Risques « MMR » et d'un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).

L'inspecteur de la DREAL fait état d'un contrôle renforcé du 26 avril 2020 réalisé en audioconférence lors du 1^{er} confinement lié à la crise sanitaire, différent d'une visite d'inspection sur le site. L'objectif était de faire le point sur les suites données à la visite d'inspection de mars 2019.

Ce contrôle a donné lieu à une observation qui a trait à des actions relatives à la sécurisation des groupes de pompage incendie. Il y a un groupe motopompe incendie sur le site, et l'exploitant s'est engagé à avoir un deuxième groupe de secours.

Les investissements étaient finalisés pour 2020. La crise sanitaire ayant eu des répercussions sur les dépenses prévues, cet achat est budgété pour 2021.

La visite d'inspection du 26 juin 2020 a été réalisée de manière inopinée, suite à l'accident Lubrizol intervenu fin 2019, avec pour objectif de vérifier les conditions d'accessibilité à l'état des stocks.

Les points positifs mettent en lumière l'adéquation entre l'état des stocks sur le terrain pour deux produits inspectés (l'acide acétique et la lessive de soude) et la fourniture de l'état des stocks des produits sur demande.

En ce qui concerne les écarts, il a été noté l'absence de plan des installations annexé à l'état des stocks disponible au poste de garde, ainsi qu'une fréquence de mise à jour de l'état des stocks insuffisante puisque réalisé une fois par semaine.

M. SAINT-JALMES, Directeur de SIMAFEX

Précise à ce sujet qu'une réponse a été adressée aux services de la DREAL, expliquant que l'état des stocks n'est jamais juste puisque le site est en perpétuelle consommation ou réception de matières. La fréquence importe donc peu, les résultats ne seront pas plus justes. Il fait état en revanche d'un outil à disposition au niveau de Guerbet (logiciel SAP) qui permet n'importe où, n'importe quand d'éditer l'état des stocks complet en temps réel, en déporté. Chaque cadre d'astreinte est formé à éditer l'état de ces stocks et peut donc le communiquer, en cas d'incident sur l'entreprise, aux pompiers qui arriveraient sur site.

Mme COUTY – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Poursuit sa présentation avec les observations relevées suite à la visite d'inspection du 26 juin 2020, avec notamment la demande d'identifier les possibilités d'accès à l'état des stocks en cas de dysfonctionnement du serveur informatique.

M. SAINT-JALMES, Directeur de SIMAFEX

Indique que le serveur informatique est situé à Paris, ce qui permet, notamment en cas d'incident sur site, l'accès à la data.

Mme COUTY – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Fait état des constats opérés durant la visite d'inspection en inopiné le 4 novembre 2020, en parallèle d'un contrôle également en inopiné par un laboratoire des rejets atmosphériques. L'objectif était de vérifier les émissions en composés organiques volatils (COV) et la bonne application du règlement européen REACH sur les produits chimiques, sur les intermédiaires strictement contrôlés.

Ont été relevés :

- un fait susceptible de mise en demeure : le non-respect de la fréquence annuelle de contrôle des émissions en composés organiques volatils
- et une prescription à mettre à jour qui concerne la valeur limite d'émission pour les COV de 110 mg/Nm³ dans la réglementation nationale et non de 150 comme indiqué dans l'arrêté préfectoral.

Une mise en cohérence entre l'arrêté préfectoral et la réglementation nationale doit être opérée lors de la prochaine mise à jour de l'arrêté préfectoral qui interviendra à l'issue de l'instruction de l'étude de dangers.

Mme COUTY – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Fait la synthèse des observations émises lors de l'inspection qui constituent des informations dites « sensibles ».

M. SAINT-JALMES, Directeur de SIMAFEX

Convient des constats énoncés, dont certains ont déjà été corrigés. Cependant, pour information et concernant l'intermédiaire de production appelé DMDE, 3 lots ont été réalisés cette année et il reste 6 à faire avant l'arrêt de ce produit en juin 2021 ; c'est un produit qui est transféré définitivement sur l'autre usine de l'industriel à Lanester. Par conséquent, les écarts constatés sur ce produit seront, de fait, corrigés.

M. MOLAGER - Secrétaire Général de la Préfecture

Invite les membres de la CSS à faire part de leur(s) éventuelle(s) remarque(s).

M. NOUVEAU - Mairie de Marans

N'a pas de remontée négative à faire au niveau de la Mairie de Marans et de la Communauté de Communes Aunis Atlantique sur le fonctionnement de l'usine. Ce dernier constate les mêmes interrogations depuis 50 ans, depuis l'implantation de l'industriel sur Marans sur ce qui y est produit. M. NOUVEAU souligne le caractère positif des journées portes ouvertes, bienvenues pour expliquer justement ce qu'il s'y passe et ce qu'il s'y fait.

Mme DUPRAZ - Conseil départemental de Charente-Maritime

S'arrête sur l'interrogation qui revient quasiment tous les ans et notamment par rapport au PPRT et la question des 4 habitations proches restée en suspens l'année dernière, et les difficultés de l'entreprise à entrer en contact avec notamment une partie des habitants en ce qui concerne les travaux de confinement. Il existe en effet des impératifs de date en matière de paiement des travaux, qui étaient attendu au 1^{er} janvier 2021. L'élue souhaite connaître l'évolution de ce dossier et savoir si l'entreprise a pu mettre en sécurité les habitations.

M. SIBE, Responsable HSE de SIMAFEX

Précise qu'il y a eu des échanges entre la DDTM et les riverains. L'entreprise en a été informée puisqu'elle avait proposé sa participation pour des rencontres avec les riverains. Les textes ont un peu évolué, avec des changements de dates qui seront présentés en 3^{ème} point de la CSS. Les échanges directs avec les riverains n'ont pas eu lieu en début d'année 2020 en raison notamment des circonstances, mais c'est un sujet qui avance.

M. SAINT-JALMES, Directeur de SIMAFEX

Ajoute, concernant les portes ouvertes, qu'il était prévu d'en organiser courant 2020. Un premier essai avait été réalisé avec l'ensemble du personnel, avec la réception de 250 personnes sur site fin 2019. Le même événement était prévu en 2020 avec les riverains, ce qui n'a pu se faire du fait de la crise sanitaire.

L'entreprise a néanmoins reçu les associations Nature Environnement et UFC Que choisir, mais en petit comité.

2. Bilan de l'Exploitant de l'année 2020

M. SAINT-JALMES, Directeur de SIMAFEX

Présente l'entreprise et le groupe Guerbet. Guerbet est un leader mondial dans tout ce qui est agent de contraste utilisé pour l'IRM, les scanners. En IRM, le groupe est 2^{ème} mondial, attaqué de plus en plus par les génériques, notamment sur le marché français. Il fut un temps où 80% des IRM étaient réalisées avec les produits Guerbet et à partir de matières premières, de principes actifs fabriqués sur l'usine de Marans.

Tous les efforts de l'industriel sont centrés sur la 2^{ème} activité, la partie imagerie interventionnelle qui est une activité plus petite pour Guerbet, elle représente 20% du chiffre d'affaires, mais sur laquelle l'entreprise investit beaucoup puisque la croissance et les perspectives des marchés sont beaucoup plus fortes. Il s'agit d'un produit d'aide aux radiologues qui fournit des dispositifs médicaux et aussi le Lipiodol produit à Marans qui va permettre d'apporter l'agent anticancéreux directement vers la tumeur, notamment utilisé pour les cancers du foie et toutes les procédures d'embolisation artérielle.

C'est une activité en pleine croissance sur laquelle Guerbet se développe énormément.

Le groupe réalise une 3^{ème} activité : l'intelligence artificielle et toute la partie digitale, une activité en création, sur laquelle Guerbet est pionnier dans le domaine, en partenariat avec IBM, pour mettre en place des algorithmes pour l'établissement d'un pré-diagnostic et ainsi assurer que le radiologue ne manque aucune information sur les IRM.

Il revient ensuite sur l'historique du groupe. Il fait état d'une baisse de chiffre d'affaires constatée en 2020 de 10% par rapport au chiffre présenté correspondant à l'année 2019, les radiologues ayant eu beaucoup moins de patients cette année.

L'entreprise est implantée mondialement : la dernière filiale implantée a été créée au Japon. La croissance des ventes est restée positive en Chine, ce qui conforte le groupe dans son souhait d'y implanter une filiale.

Puis il présente l'activité du groupe Guerbet, les processus sur les divers sites de production au niveau mondial.

Il poursuit avec l'histoire du site de Marans et les caractéristiques et chiffres de l'entreprise.

Il rappelle les productions principales du site de Marans que sont le Dotarem et le DHP DMDE. Cette dernière matière première est désormais produite à Lanester.

20 M€ ont été investis ces 4 dernières années dont 8,3 M€ en 2019 pour réaliser des travaux afin de produire un nouvel agent de contraste qui remplacera à terme le Dotarem.

Guerbet étant attaqué par les génériques, cette concurrence a généré une baisse des prix, du chiffre d'affaires et des parts de marché. C'est donc l'innovation qui a parlé, et Guerbet va lancer début 2023 un nouvel agent de contraste deux fois plus puissant que le Dotarem actuel, ce qui permet, en termes de sécurité patient, d'en intégrer deux fois moins dans la dose injectée.

Le produit intermédiaire de cette formule, appelé le Gadopicienol, est fabriqué sur le site de Marans qui a été transformé au niveau infrastructure, équipements et organisation ; c'est ce qui explique le transfert du procédé DHP DMDE sur le site de Lanester pour libérer de la capacité de fabrication sur les ateliers de l'entreprise.

M. SIBE, Responsable HSE de SIMAFEX

Précise que si cette production apparaît sur le site de Marans si tôt, c'est parce qu'elle est en phase de qualification produit avec notamment les essais cliniques phase 3. C'est pourquoi le site travaille de manière très anticipée. 2019 a vu le début des travaux et la finalisation du procédé au niveau du semi-industriel. En 2020, de premiers lots ont été produits dans les installations industrielles du site. Cette année, la production continue et connaîtra une pause en 2022, dans l'attente des autorisations de mise sur le marché.

M. SAINT-JALMES, Directeur de SIMAFEX

Continue la présentation, avec les orientations stratégiques prises de 2018 à 2020.

Au niveau de la crise Covid, le groupe Guerbet a été très engagé dans la lutte contre le Covid, aussi bien auprès des salariés que localement. Beaucoup d'actions ont été mises en place sur l'ensemble du réseau industriel, les filiales, les distributeurs, dans le cadre de la mission de l'entreprise qui est d'améliorer la qualité de vie du patient.

Des équipements de distanciation et de protection collective ont rapidement été mis en place pour les salariés.

Beaucoup d'initiatives ont été prises également avec les parties prenantes, dont la fabrication de 17 000 litres de solution hydroalcoolique fabriqués, dont 7 000 sur Marans et 10 000 sur Lanester, qui ont été distribués à plus de 250 parties prenantes locales (professionnels de santé, écoles, mairies, etc.) gratuitement par le personnel (participation du personnel à 90%) qui a trouvé du sens à cette mission. Des distributions de masques, d'équipements et de gel ont aussi été effectuées dans des maisons de retraite.

M. SIBE, Responsable HSE de SIMAFEX

Prend la parole pour présenter le bilan HSE 2020 du site de Marans. Le management a été adapté à la gestion de la crise inédite, notamment avec la flexibilité et l'adaptation des rythmes de travail (télétravail).

Le programme de modernisation du site a pu être maintenu malgré la crise sanitaire.

Seul point reporté : l'installation d'une seconde pompe à incendie qui a fait l'objet d'une observation et qui est prévue en 2021. Ce report s'explique par une baisse des investissements demandée par le groupe et le fait que les interventions sur cette partie du site ne peuvent avoir lieu qu'en été.

Les entreprises de génie civil n'ont pas pu intervenir au printemps, ce qui a retardé le chantier en automne, période durant laquelle il n'est pas possible d'accéder à la zone de travail en raison des pluies.

L'entreprise connaît une amélioration en termes d'apport d'éléments de réponse et de planification d'actions proactives au besoin, suite aux observations importantes portées par la DREAL sur de nouveaux sujets.

À fin décembre 2020, l'entreprise a répondu à la majorité des observations émises en 2019 et en cours d'année 2020 (ex : le travail sur le POI et l'absence de plan avec l'état des stocks réalisé quelques semaines après la visite d'inspection et la réception du rapport). Avant, l'industriel faisait preuve de plus d'inertie dans les réponses, ce qui est notable.

Outre les nombreux travaux réalisés en interne courant 2020, l'entreprise a su intervenir également en externe avec la surveillance déportée du chantier de réfection de la ligne SNCF qui passe en périphérie Sud du site, suite à l'incendie du 17 juillet 2019.

M. SAINT-JALMES, Directeur de SIMAFEX

Souligne le caractère dangereux de cette zone en friche à surveiller, et n'écarte pas un risque de nouveau départ de feu. Il rappelle le besoin d'insister auprès de la SNCF pour entretenir ce terrain ou le céder à l'entreprise qui est acheteuse et qui a proposé une offre pour le moment déclinée par la société de transport.

M. NOUVEAU - Mairie de Marans

Note que, même en cas d'acquisition de cette zone par l'entreprise, le problème ne sera que repoussé puisque la SNCF sera propriétaire des zones limitrophes qui, en cas d'absence d'entretien, présenteront le même risque. Il convient de la nécessité de trouver une zone tampon dont le groupe ferroviaire n'aura pas la gestion.

M. SIBE, Responsable HSE de SIMAFEX

Revient sur le bilan 2020, avec un événement environnemental constaté le 9 janvier 2020 : une fuite sur tuyauterie enterrée entre le site de Simafex et les bassins déportés situés à environ 2 km de Marans. Ce constat a donné lieu à un arrêt immédiat de tous les transferts. Moins de 5m³ d'effluents de STEP ont été relevés sur les écarts de comptage de débits, et il n'y a pas eu de stagnation en fossé. Simafex a fait intervenir sous 48h la SODAF, qui opère régulièrement sur le site industriel, pour l'excavation et la réparation nécessaires.

M. SAINT-JALMES, Directeur de SIMAFEX

Indique qu'il s'agit d'un effluent de STEP, et non de rejets chimiques. Ce sont des eaux issues d'un premier étage d'épuration biologique qui présentent une DCO faible (90% de la pollution initiale est tombée suite à cette étape). Elles sont envoyées en stockage en lagunes pour les remonter ensuite sur l'usine.

M. SIBE, Responsable HSE de SIMAFEX

Communique le bilan surveillance des performances. Les remontées de déviations ont été plus importantes en 2019 qu'en 2020, en réponse à des objectifs de nombre à atteindre et à court terme. En 2020, la politique de l'entreprise a été de revoir ces objectifs vers des remontées davantage qualitatives que quantitatives et à réitérer.

M. SAINT-JALMES, Directeur de SIMAFEX

Fait savoir que ce système de gestion des écarts sur l'usine est très important. Une usine peut fonctionner avec la remontée des écarts réalisée uniquement par les managers. Dans le cas de Simafex, le système est ouvert et basé sur la vigilance partagée. N'importe qui dans l'usine peut ouvrir un écart qu'il constate selon son référentiel. Il s'agit d'une alerte utilisée par tout le monde.

M. SIBE, Responsable HSE de SIMAFEX

Fait savoir que des actions de management QHSE étaient déjà menées, mais non tracées. C'est désormais le cas depuis l'année dernière. Les visites et briefings terrain sont suivis en termes de QHSE. Il est donc possible de déterminer quels sont les endroits de l'usine qui sont le plus visités ou sur lesquels l'industriel apporte le plus de briefings (ex : montée en compétence sur un matériel, sur une opération particulière en termes de production ou d'intervention de maintenance).

Ces actions sont réalisées en majorité au niveau de la production, au niveau du laboratoire contrôle qualité puisque l'entreprise a de fortes exigences en termes de contrôle qualité des produits, liées directement au client desservi, la pharmacie, ainsi que sur les flux logistiques (entrée, sortie et stockage de produits). Cela représente plus de 50% des actions de management.

En parallèle, en ce qui concerne les contributeurs, on retrouve les laboratoires de contrôle qualité, le service HSE qui se doit d'être exemplaire et l'ensemble des services de l'usine.

Ces opérations permettent de mesurer, de challenger ou d'identifier les points faibles à compléter par de la formation et de faire un accompagnement des managers moins à l'aise pour déployer des visites terrain. L'objectif étant de partager les retours d'expériences et d'encourager les bonnes pratiques.

Depuis le début, ces briefings et visites sont effectués de manière croisée (ex : un agent du contrôle qualité va aller en production, un agent du service technique au laboratoire recherche, etc.). Ce n'est pas de l'audit, mais chacun apporte les bonnes pratiques de son service et constate ou découvre les bonnes pratiques des autres services ou les dérives éventuelles.

Par ailleurs, l'usine enregistre une bonne année au niveau du bilan santé, avec 566 jours consécutifs sans accident (1 à déplorer en octobre, une déchirure musculaire). La gravité des accidents a fortement diminué.

L'entreprise a mis en place dès mi-février un plan de prévention en réponse à l'épidémie de Covid en 5 niveaux, le 5^{ème} étant la fermeture du site en cas de foyer épidémique, ce qui n'est jamais arrivé. L'usine a fonctionné avec un niveau 3 depuis le début de la pandémie, puis au niveau 4 depuis octobre 2020, avec des exigences renforcées notamment sur les protocoles pour les entreprises qui

émanent des autorités. Cela a donné lieu à l'annulation de toutes les réunions non essentielles en présentiel ou à des rotations et une diminution très importante de l'effectif au niveau du réfectoire.

M. SIBE, énumère tous les dispositifs mis en œuvre sur le plan matériel et managérial dans la gestion de cette crise sanitaire.

L'aspect psychologique concernant les salariés a été pris en compte, en mobilisant leur esprit sur des actions positives de solidarité.

Le bilan sûreté met quant à lui en lumière, entre autres, une inspection des services de l'État (le CNAPS – Conseil National des Activités Privées de Sécurité) en mars 2020 au niveau sûreté et habilitation pour les personnes qui font l'accueil des visiteurs et les rondes sur site. L'entreprise fait appel à une entreprise spécialisée pour la gestion de cet aspect sûreté qui a donc été mise en interface pour apporter certaines réponses. Aucun élément notable n'a été émis.

Une réunion d'échange sur site a eu lieu avec les services de la DGSI sur la sûreté du site et des données, qui donnera lieu à d'autres rencontres.

M. SIBE passe au bilan environnement, avec une consommation d'eau en hausse suite aux évolutions de production. L'industriel reste vigilant quant à sa consommation électrique. Le point positif est le passage du fioul domestique au gaz naturel pour la production de vapeur, avec une nouvelle chaufferie.

Une visite de l'usine avec les associations France Nature Environnement et UFC Que Choisir s'est déroulée le 22 septembre 2020 au niveau STEP et lagunes.

Le groupe Guerbet fait l'objet d'un bilan RSE positif et reconnu au travers de différentes institutions (social, environnemental, relation clients) auquel contribue le site de Marans.

M. SIBE conclut sa présentation par le programme des actions prévues en 2021 avec notamment des travaux au niveau du réfectoire et des vestiaires (bâtiment administratif et locaux sociaux) et dans le cadre de la conformité et l'amélioration : une inspection DREAL prévue le 10 mars prochain, un audit assureur groupe ainsi qu'une inspection ANSM et FDA.

Capitaine JOUFFROY - SDIS

Informe de l'absence de point de vigilance particulier et fait état d'un travail réalisé constaté personnellement, sur un exercice POI notamment, sur tout ce qui a trait aux équipes et interventions, des points favorables et encourageants. De nombreux travaux se poursuivent notamment sur les actions post-Lubrizol 1. Du point de vue du SDIS, les choses sont plutôt favorables et rassurantes.

M. BARTHE - Nature Environnement 17

S'enquiert de la question des composés organiques volatils. Il souhaite savoir si l'industriel est en mesure de se conformer aux exigences de 110 mg par m³. Sinon, quand pense-t-il pouvoir y parvenir ? Il rappelle le contrôle réalisé par la DREAL avec un résultat à 150 mg par m³.

Mme COUTY – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Spécifie que la valeur de 110 mg par m³ est inscrite dans la réglementation nationale, et, dans l'arrêté préfectoral de Simafex, la valeur était de 150 mg par m³. Elle convient qu'il a pu y avoir confusion pour l'industriel de respecter 150 mg alors qu'il fallait respecter 110 mg. Pour répondre sur les contrôles inopinés air qui ont eu lieu au mois de novembre, ils ont mis à jour une non-conformité sur les composés organiques volatils largement supérieurs à 110 mg, même à 150 mg, qui a donné lieu à l'envoi d'un projet d'arrêté de mise en demeure à l'industriel.

M. BARTHE - Nature Environnement 17

Observe qu'il reste donc une action à mener sur ce sujet de la part de l'industriel.

Mme COUTY – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Confirme que l'exploitant doit mettre en œuvre des actions pour améliorer ces résultats, et ajoute qu'il a déjà identifié des moyens pour pouvoir revenir à des valeurs conformes aux réglementations.

M. BARTHE - Nature Environnement 17

Demande des précisions quant au type de composés chimiques pris en compte dans ces réglementations.

Mme COUTY – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Indique qu'il s'agit des composés organiques volatils totaux, sur la valeur totale.

M. SIBE, Responsable HSE de SIMAFEX

Précise que le contrôle des rejets a porté sur l'ensemble des rejets canalisés. Les dépassements de seuil ont été visualisés sur 2 des 6 points de rejets, et non sur l'ensemble. En parallèle, l'industriel met en place un plan de gestion des solvants (les COV étant issus des solvants) sur lequel sont spécifiées des valeurs maximales autorisées. Les résultats constatés sont en deçà de ces indicateurs. Le rapport datant de début janvier, l'entreprise est en pleine investigation. Le courrier a été reçu en début de semaine.

Sur ces deux points de rejets contrôlés, il existe une solution technique assez simple, sous réserve des investigations complémentaires actuellement menées. Sur le deuxième point de rejet, l'analyse est en cours pour déterminer les causes de la mesure.

C'est un laboratoire agréé qui a réalisé les mesures, mais il s'agit de mesures ponctuelles à un instant T. L'industriel doit déterminer si ces résultats sont dus à une défaillance momentanée ou plus importante.

Quoi qu'il en soit, M. SIBE assume le devoir de répondre aux exigences et réglementations.

M. BARTHE - Nature Environnement 17

Sollicite des détails sur un éventuel délai envisagé par l'exploitant.

M. SAINT-JALMES Directeur de SIMAFEX

Souligne le caractère ponctuel de l'événement relevé et déclare que l'autorisation d'exploiter par rapport aux COV est cadrée par un plan de gestion des solvants.

Ce plan de gestion des solvants détermine chaque année le nombre de solvants, les tonnes de solvants que l'entreprise rentre et les tonnes de solvants qui pourraient être perdues. L'arrêté préfectoral d'exploitation autorise un delta de 15% entre ce qui entre et ce qui sort.

Le dernier plan de gestion des solvants fait état aujourd'hui d'un delta de 1,5%, donc 10 fois inférieur à ce qui est autorisé dans l'arrêté préfectoral.

Il signale que ce n'est pas parce qu'une usine a une perte ponctuelle que ce résultat remet en cause les mesures dans leur globalité sur une période plus longue.

M. MOLAGER - Secrétaire Général de la Préfecture

Abonde dans ce sens, mais revient cependant sur les faits : le constat d'un problème ponctuel qui ne doit être ni exagéré dans son importance ni minimisé, mais bien traité.

M. SAINT-JALMES Directeur de SIMAFEX

Confirme que les membres de la CSS peuvent compter sur l'industriel pour traiter ce problème, et que c'est d'ailleurs le système de relevé des écarts qui pousse l'entreprise à corriger ces écarts qui relèvent d'un problème de fonctionnement et non du plan de gestion des solvants et de l'autorisation d'exploitation.

M. NOUVEAU - Mairie de Marans

Pose une question par rapport au chantier futur. Prévoit-il une vigilance sécurité plus amplifiée avec les travaux qui seront prochainement mis en œuvre sur le site, les nouveaux bâtiments ? Ces modifications sont-elles susceptibles de faire évoluer le POI, de l'améliorer ?

M. SIBE, Responsable HSE de SIMAFEX

Évoque les deux phases de travaux prévues. Les risques de la phase de travaux en elle-même (risques de vol de matières, risques liés à des points chauds, etc.) sont encadrés et des informations sont transmises à la gendarmerie. C'est ce qui est d'ailleurs fait en arrêt technique classique pour des opérations de maintenance avec transmission des dates d'arrêt. Ce sont des règles de bonne pratique d'échange d'informations et de vigilance.

D'autre part, sur la phase postérieure aux travaux, les équipes de l'entreprise sont formées 6 fois par an sur l'état du site qui inclut les nouveaux espaces de l'usine avec révision du POI en conséquence. Plus spécifiquement, en ce qui concerne le POI par rapport aux évolutions 2019-2020, le POI dans sa globalité n'a pas encore été révisé ni retransmis notamment au SDIS. C'est au programme pour 2021. Les formations en interne ont été faites, mais il reste à écrire formellement l'ensemble des fiches réflexes, le POI à jour.

3. Mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) : Projet de convention de financement

Mme TOURDOT - DREAL Nouvelle-Aquitaine

Intervient sur l'avancement de l'accompagnement de travaux en réponse à l'une des premières interventions de la commission.

Pour rappel, le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) du site Simafex a été approuvé en décembre 2012, qui a mis en lumière des aléas toxiques et de surpression qui dimensionnent les risques. 4 logements existants à la date d'approbation du plan ont été recensés dans les zones b et B du zonage réglementaire, qui sont des zones avec obligation de travaux sur les logements existants.

Mme TOURDOT fait part des difficultés rencontrées pour faire prendre conscience aux propriétaires de ces logements de l'arrivée à échéance pour la réalisation des travaux. Une relance a été faite par un courrier préfectoral en septembre 2019. La Mairie a également relayé l'information auprès de ces propriétaires par courrier en février 2020. Au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, un opérateur logement spécialisé dans les risques technologiques a été missionné pour accélérer cette prise de contact qui a été concrétisée, malgré les difficultés, courant 2020.

Les visites qui ont permis le diagnostic des logements ont été réalisées fin octobre 2020. Les 4 propriétaires se sont aujourd'hui engagés dans la démarche, les bons d'accompagnement ont été signés et les diagnostics réalisés.

Après l'attente d'évolutions réglementaires, le cadre d'intervention est aujourd'hui bien stabilisé avec la loi de finances 2021, promulguée en fin d'année qui a acté le report de l'échéance des travaux, initialement programmée le 1^{er} janvier 2021 reportée au 1^{er} janvier 2024.

De la même manière, en parallèle, le dispositif de crédit d'impôt a été reporté et concerne désormais les dépenses payées avant le 31 décembre 2023.

Après l'accord des propriétaires, une prise de contact a été établie avec tous les financeurs fin 2020 pour établir un projet de convention. L'agent de la DREAL remercie tous les acteurs pour leur validation rapide. Le projet est en l'état validé par l'industriel Simafex, la Communauté de Communes Aunis Atlantique, le Département de la Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que Procivis Poitou-Charentes (l'organisme qui assurera l'avance du crédit d'impôt pour que les propriétaires n'aient aucune avance des frais à faire).

Les délibérations des collectivités sont programmées et le projet de convention prévoit qu'il y ait une avance des aides directes (50% du coût des travaux). Les coûts sont répartis à parts égales entre l'industriel Simafex et les collectivités. La répartition entre collectivités est déterminée selon la contribution économique territoriale.

Les propriétaires occupants pourront tous être éligibles sans condition de ressources à l'avance du crédit d'impôt gérée par Procivis Poitou-Charentes. Le reste à charge qui est souvent un point difficile pour concrétiser les travaux est, dans le cadre de la convention, intégralement pris en charge par l'industriel Simafex. Il n'y a donc aucune avance pour les riverains concernés et aucun frais résiduels.

Les prochaines étapes :

Le diagnostic a été effectué par l'entreprise Soliha avec l'aide d'un infiltromètre puisque les problématiques concernent les aléas toxiques et la mise au point d'une pièce de confinement.

La consultation des entreprises est actuellement en cours, ce qui nécessite beaucoup de temps. Dans ce laps de temps, une fois que les délibérations seront votées, la signature de la convention sera organisée, ce qui permettra de procéder aussitôt à un premier appel de fonds.

À l'issue de ces formalités, un comité de validation des dossiers (dès que les dossiers seront complets) sera organisé pour recueillir l'avis des financeurs sur les plans de financement proposés et afin de démarrer les travaux. L'appel de fonds permettra d'abonder un compte à la Caisse des dépôts et consignations qui pourra verser directement l'avance aux artisans pour la commande des matériels et le démarrage des chantiers.

M. FAGOT - Communauté de Communes Aunis Atlantique

Informe la CSS que la convention sera proposée à l'ordre du jour du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, ce jour. Il souhaite savoir quelle est la nature des travaux envisagés sur ces maisons, et plus spécifiquement comment a été opéré le choix des entreprises pour ces chantiers.

Mme TOURDOT - DREAL Nouvelle-Aquitaine

Précise que les logements sont principalement soumis à un risque toxique. Un guide national travaux et diagnostics donne des recommandations et cadre l'intervention. Ici, dans le type d'aléas concerné, c'est une pièce de confinement qui doit être identifiée dans le logement et qui doit faire l'objet d'un certain nombre de travaux (reprises d'étanchéité, adaptation de la VMC par exemple pour qu'il y ait

une coupure automatique). Un premier travail consiste à évaluer l'étanchéité de la pièce qui aura été choisie. Toutes les recherches de fuite ont été faites à cette occasion et l'évaluation des renforcements nécessaires.

La DREAL n'est pas encore en possession des diagnostics complets, mais les financeurs auront ces éléments techniques.

M. MOLAGER - Secrétaire Général de la Préfecture

Remercie tous les membres de la CSS ainsi que l'entreprise, source d'activité et de développement. Il appelle à maintenir une grande vigilance.

Le représentant de la Préfecture souligne l'importance du rôle des entreprises dans la lutte contre l'épidémie du Covid. Les autorités ont besoin, de la part de toutes les entreprises, d'une grande responsabilité dans le rappel des messages de précaution. Il connaît l'engagement des chefs d'entreprise en ce sens, mais une lassitude se fait sentir de la part de tous les concitoyens, qui est extrêmement dangereuse.

C'est aussi la responsabilité sociétale et des entreprises que d'aider à combattre ce virus.

Le Secrétaire de la Préfecture remercie les services qui ont préparé cette réunion, particulièrement la DREAL et le bureau de l'Environnement, et tous ceux qui y ont assisté.

12 heures – Clôture de la Séance

La Rochelle, le 09 MARS 2021

Le Président



Pierre MOLAGER

